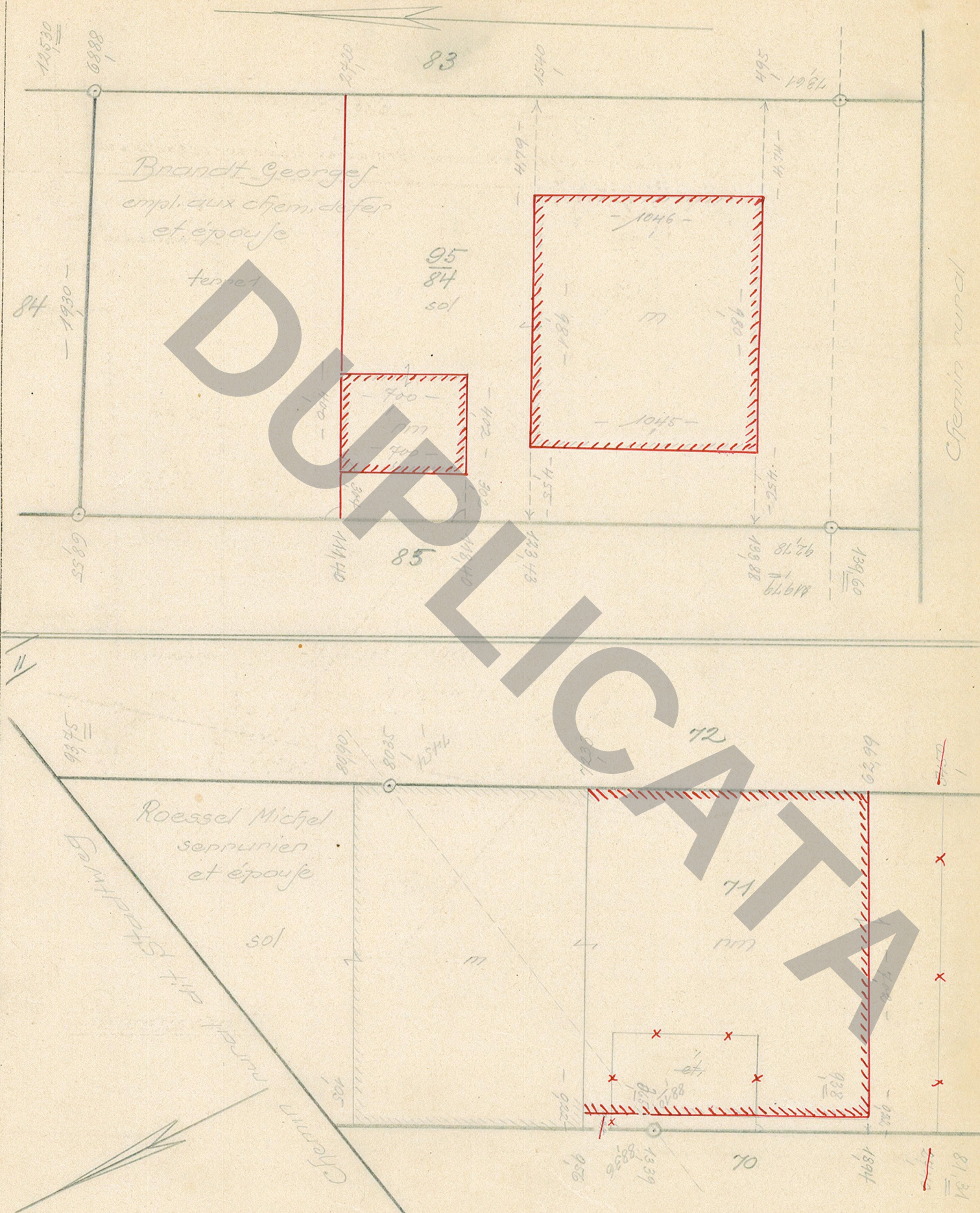


Commune de *Tendenheim*Lieu-dit *Auf den Stadweg*Section *7*

Document d'arpentage

N° *99*

Le dessin ne doit pas dépasser ce trait.



Propriétaires de bâtiments 1° - 2°

Section N°

» »

- 1° A remplir seulement lorsque le fonds et les bâtiments appartiennent à des propriétaires différents.
- 2° Lorsque les divers étages appartiennent à des propriétaires différents, il devra être dressé des croquis de chaque étage avec indication de la situation, de la propriété et de l'affectation des parties de bâtiment.

Je certifie avoir effectué personnellement le lever
de la nouvelle situation, après abornement préalable,
et en avoir dressé le présent croquis sur le terrain
le *19.3.34*

L'ingénieur-géomètre diplômé

Le croquis a été comparé avec la carte de conser-
vation et la minute de l'état de sections.

Le contrôleur du Cadastre

Commune de

Tendenboem

Lieu-dit

Village

Section

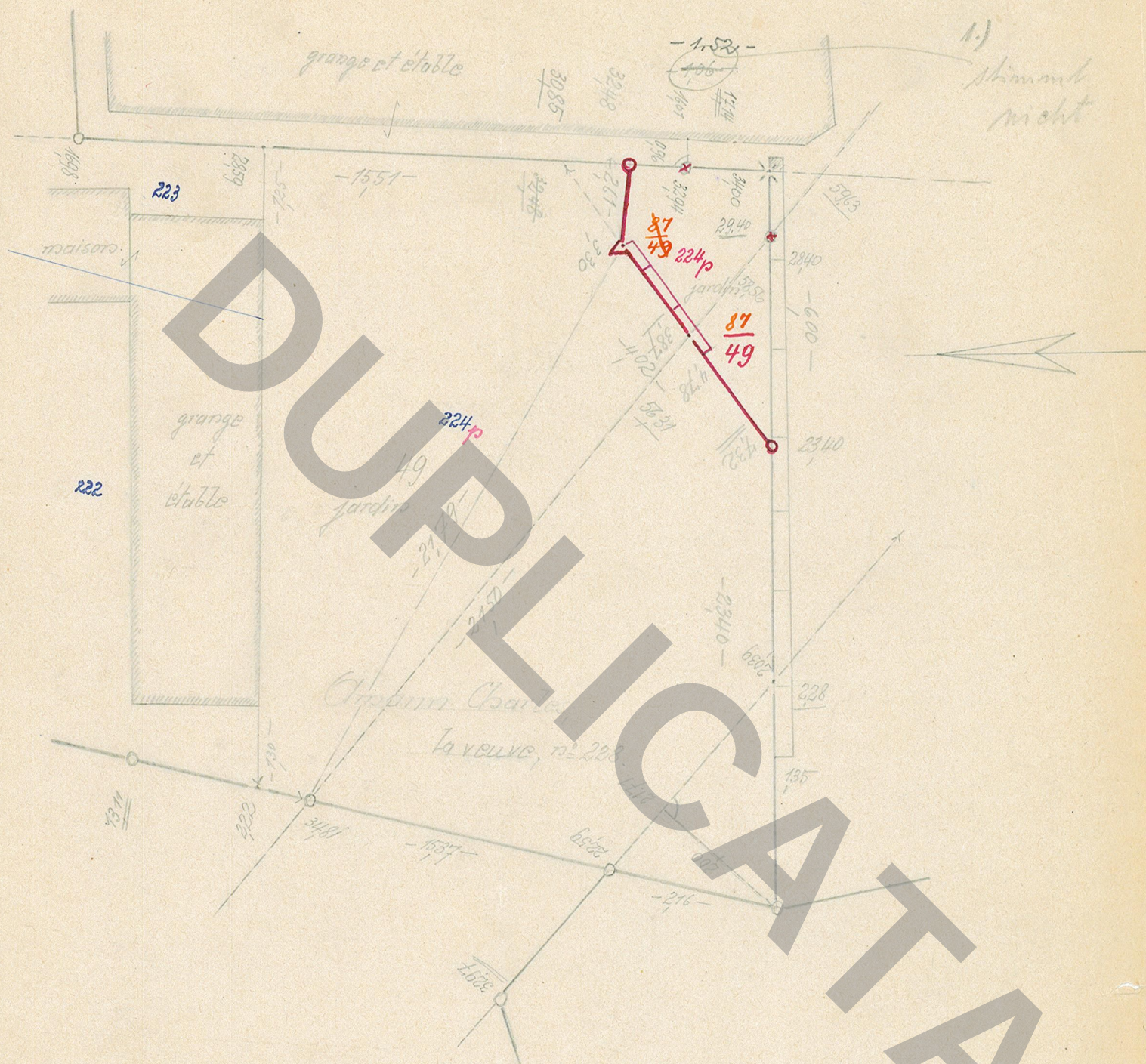
11

Document d'arpentage

No.

99

Le dessin ne doit pas dépasser ce trait.



Reconnu exact.

Amann
Bauer

Propriétaires de bâtiments 1° - 2°

Section

No.

224: Bauer Michel cultivateur, et son épouse
Emma née Othman, c. d. b.

- 1° A remplir seulement lorsque le fonds et les bâtiments appartiennent à des propriétaires différents.
- 2° Lorsque les divers étages appartiennent à des propriétaires différents, il devra être dressé des croquis de chaque étage avec indication de la situation, de la propriété et de l'affectation des parties de bâtiment.

Je certifie avoir effectué personnellement le lever de la nouvelle situation, après abornement préalable, et en avoir dressé le présent croquis sur le terrain le 13/2 1928.

Le géomètre diplômé

Le croquis a été comparé avec la carte de conservation et la minute de l'état de sections.

Le contrôleur du Cadastre